

Cazan, le 16 novembre 2024

A l'intention de M. Frédéric Blanc, Président du groupe Silversun

Objet : Demande d'abandon du projet de parc photovoltaïque à Lambesc, lieu-dit Roquerousse

Monsieur le Président du groupe Silversun,

Nous avons découvert votre intention d'implanter un parc photovoltaïque au cœur des collines de Lambesc, par hasard, au détour d'une randonnée. Passé l'effet de surprise, c'est l'indignation qui s'est emparée de nous.

Votre projet s'inscrit au cœur du massif de la Chaîne des Costes, dans une zone classée Natura 2 000. Nous comprenons l'objectif de la loi APER, à savoir créer des zones d'accélération de l'implantation des énergies renouvelables. Toutefois, ne pas considérer la préservation de la biodiversité comme un critère de choix prépondérant est une grave erreur. La déferlante de projets en milieu naturel, dont le vôtre est une parfaite illustration, s'apparente à une « décarbonation aveugle qui acte l'échec de la lutte contre le péril climatique », dicit les scientifiques du Conseil National de la Protection de la Nature. Dans son avis du 19 juin 2024 (<https://www.cnce.fr/actualite/deploiement-du-photovoltaïque-impact-sur-la-biodiversité>), cette instance considère d'ailleurs que l'autorisation de projets de parcs photovoltaïques au sol dans les espaces naturels ne devrait pas être accordée, notamment dans les aires protégées. La destruction des espaces naturels dans le but d'accueillir des parcs photovoltaïques ne peut pas être tolérée.

Outre le projet en lui-même, nous sommes indignés par les allégations fallacieuses qui l'entourent, comme par exemple celles figurant dans le rapport d'enquête.

Conclusions d'enquête du 9 août 2024 :

- *« Il (le projet) se situe pour l'essentiel sur un site fortement artificialisé »*

Tout d'abord, la justification du choix du terrain est basée sur une prétendue forte anthropisation du site, liée à l'entreposage de déblais suite à la construction du tunnel du TGV en 1998. Vous n'êtes pas sans savoir que grâce aux efforts de la SNCF, la nature a largement repris ses droits, nul ne pourrait se douter en y allant que la zone est artificialisée (îlots 1 et 5). Cette artificialisation d'une partie du site est exagérée de manière outrancière.

Par ailleurs, le projet n'est pas « pour l'essentiel » sur un site fortement anthropisé, il déborde très largement sur des espaces naturels vierges (îlots 2, 3, 4).

Pour finir, le plus étonnant est que les images figurant dans votre dossier donnent l'impression qu'il n'y a que très peu d'arbres sur l'ensemble de la zone alors qu'il suffit de s'y rendre ou même de consulter Google Maps pour s'apercevoir du contraire. D'ailleurs, le permis de défrichage fait état de 2,3 ha de zones à défricher, ce qui minimise le déboisement effectif puisque ne sont pas pris en compte le défrichage de l'îlot 4, ni ceux induits par l'OLD, l'élargissement des pistes d'accès, et les divers aménagements liés au projet.

**En conclusion, l'anthropisation du site a été fortement exagérée, ce qui a certainement influé sur les décisions d'autorisation.**

- *« Le projet, bénéfique au plan économique, ne me paraît pas porter d'atteintes significatives à l'environnement, voire l'améliore [...] »*

Cette allégation paraît totalement biaisée. Plusieurs arguments la contredisent :

- D'après le rapport de la MRAe, le périmètre du projet est compris en totalité dans l'emprise de la ZNIEFF 6 de type II n°930012448 « Plateaux de Vernègues et de Roquerousse », du site Natura 2000 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour » (zone de protection spéciale désignée au titre de la directive Oiseaux) et de deux PNA7, qui attestent de la qualité des milieux.
  - Des espèces patrimoniales telles que l'Aigle de Bonelli et le Circaète Jean le Blanc, ainsi que d'autres espèces d'oiseaux et la faune terrestre sauvage seront menacées par ce projet (destruction d'individus et d'habitats).
  - On retrouve sur les terrains concernés un ensemble d'espaces naturels extrêmement riches en biodiversité tels que de la garrigue, de la forêt de chênes et de pins, de la pelouse sèche. Le défrichement et l'implantation de panneaux photovoltaïques entraînera de fait leur destruction.
  - Les opérations de terrassement importantes dans les secteurs les plus pentus vont inexorablement modifier la topographie du site. Cela favorisera le ruissellement et l'érosion.
- *« Il reçoit enfin une large adhésion de la population. »*
  - *« Il ne semble pas que la période estivale de l'enquête ait généré une démobilisation du public »*
  - *« Même si les observations favorables ont dû être téléguidées en grande partie, on peut donc estimer que ce projet reçoit un certain consensus »*

L'enquête publique a eu lieu en juillet dernier, en pleine période de vacances estivales. Les panneaux d'information ont été placés près du futur site d'implantation. Les collines étant très souvent fermées à cette époque de l'année, très peu de personnes ont eu l'opportunité de voir les panneaux. Quant à la petite affiche placée sur un panneau de signalisation en bordure de la route départementale 7, il est évident que les automobilistes passent à côté sans y prêter attention. En résumé, il est probable que seules les parties prenantes au projet en aient eu connaissance, ce que semble confirmer le commissaire enquêteur dans son rapport en parlant « d'observations favorables téléguidées ».

**Il est dès lors peu crédible de parler de concertation publique et d'une large adhésion de la population.**

- *« c'est une doctrine apparemment de bons sens mais qui dans la pratique produit peu de résultats ».*

Lors de l'enquête publique, la LPO a rendu un avis défavorable dans lequel elle préconisait l'installation des panneaux sur les toits existants. La réponse du commissaire enquêteur, qui figure ci-dessus, peut paraître surprenante. En effet, selon l'ADEME, « le gisement disponible des toitures photovoltaïques est considérable, avec plus de 350 GW identifiés en France. Ces installations permettent d'éviter les conflits d'usage et ne portent pas atteinte à la biodiversité. »

**Nos interrogations sont donc les suivantes : pourquoi ne pas se concentrer sur les parcs de stationnement qui ne bénéficient pas d'ombrières photovoltaïques sur la commune de Lambesc ? Pourquoi ne pas privilégier systématiquement les toitures industrielles et commerciales ? Il s'agit là de la vocation première de Silversun, pour laquelle votre entreprise a un rôle exemplaire à jouer.**

En conclusion, les collines ne sont tout simplement pas des terrains adéquats pour l'installation de centrales photovoltaïques. Elles jouissent d'une incroyable biodiversité, leurs beautés et leurs rôles essentiels en font des zones à préserver absolument, c'est notre patrimoine naturel commun. Il n'est pas acceptable de défricher ces zones sauvages et d'y anéantir la flore et la faune.

Après avoir reçu le soutien de plusieurs associations, notre collectif a donc lancé une pétition le lundi 4 novembre, dont vous trouverez le lien ci-après. Notre but, dans un premier temps, était d'informer les citoyens et de leur donner le moyen de s'opposer s'ils le souhaitaient.

<https://agir.greenvoice.fr/petitions/stop-au-projet-de-parc-photovoltaïque-dans-les-collines-de-lambesc-aux-portes-de-vernegues>

Notre pétition a suscité un fort engouement, plus de 900 signatures après dix jours de mise en ligne. La surprise, l'incompréhension et l'indignation ont été manifestes chez les Lambescains et les Vernegais qui ne semblaient pas être informés de votre projet. L'importance de la préservation des espaces naturels est maintenant une évidence pour tous. Des questions telles que « pourquoi une entreprise locale s'attaque-t-elle à notre patrimoine naturel commun ? » ont été soulevées. Les citoyens se mobilisent de plus en plus autour de ces projets dévastateurs, et c'est l'image de l'énergie photovoltaïque dans son ensemble qui en ressort ternie. Cette dernière ne sera bientôt plus perçue comme une énergie verte si de tels projets continuent à être menés. Des remarques telles que « ras le bol des panneaux » abondent sur les réseaux sociaux. Les pétitions contre les projets en milieux naturels foisonnent.

**Par voie de conséquence, nous vous demandons d'abandonner votre projet dans les collines et d'utiliser un site réellement artificialisé.** Si Silversun veut devenir un acteur majeur de la production d'énergie photovoltaïque en France, il faudra qu'il fasse plus cas de l'avis des citoyens et des associations de protection de la nature. La concertation en amont de vos projets sera primordiale. La révolte qui gronde et entoure d'un voile sombre les projets de parcs photovoltaïques en milieux naturels aura des conséquences désastreuses pour cette filière si les acteurs persistent dans ce sens. **Silversun peut choisir une autre voie, celle de la concertation et des solutions respectueuses de notre patrimoine naturel.** Nous vous invitons à respecter et mettre en œuvre les recommandations de la CNPN : la destruction du vivant sous couvert d'écologie n'est pas acceptable. Construisons donc un projet ensemble, qui gagnera l'adhésion de tous et respectera notre patrimoine naturel. L'énergie photovoltaïque sera alors perçue comme vertueuse et Silversun, comme une entreprise responsable et de confiance. Il vous revient de décider l'orientation que vous souhaitez donner à votre entreprise. Votre choix d'aujourd'hui sera décisif.

Nous nous tenons à votre disposition pour évoquer ces sujets avec vous.

Au nom du Collectif de Défense des Collines, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Collectif de Défense des Collines  
collectifdefensecollines@gmail.com